



## Ouverture compte indivis 5 cotitulaires

-----  
Par leon

Message dans 2 rubriques différentes

Bonjour,

Suite à un décès, je suis à la recherche d'une banque qui veuille bien qu'on ouvre un compte en indivision sachant que les 5 cotitulaires se trouvent aux 4 coins de la France. Ils ne pourront donc pas être tous présents à l'ouverture du compte le même jour à la même heure.

Je me suis rendu dans 8 banques, sans succès. Il y a aussi des banques en ligne mais elles n'ont pas bonne presse. Je leur ai dit qu'elles pourraient leur faire signer une procuration avec signature certifiée conforme en Mairie, mais elles ne sont pas d'accord.

Le compte au nom des 5 héritiers servirait au paiement des charges de la maison et serait géré par une seule personne.

Que faire ?

Un grand merci d'avance pour votre solution.

-----  
Par ESP

Bonsoir

Avez vous établi une convention d'indivision ?

C'est ce que j'ai toujours conseillé s'il n'y a pas de SCI.

Celle-ci fixera les règles de fonctionnement et de surveillance... et vous désignera comme gérant habilité à ouvrir un compte.

-----  
Par leon

Merci beaucoup pour votre conseil.

Cordialement

-----  
Par ESP

De rien, votre satisfaction est notre récompense.